

# FTGQ Express

MAI 2004

## Profitez du grand air!

*La neige est enfin fondue et les ruisseaux ont repris vie. Le piégeage du rat musqué tire à sa fin, tandis que la saison printanière de piégeage de l'ours est à nos portes.*



En plus, le printemps est le meilleur temps pour visiter la ligne de trappe et choisir ses emplacements pour l'automne prochain; aussi, ménage des pièges, construction de boîtes-pièges et de fûts: mille et une raisons, en fait, de se garder occupé. De plus, la saison de la pêche est ouverte; voilà l'occasion d'y amener de jeunes maniaques de plein air, tout en gardant en tête que les barbottes, les carpes et les crapets soleils constituent d'excellents appâts pour l'ours, ce printemps, ou pour le vison, l'automne prochain. Joignez donc l'utile à l'agréable et profitez du plein air avant que les mouches ne se réveillent!

À la Fédération, le mois de mai est plus tranquille alors qu'on se remet du Salon plein air et qu'on commence à songer au Woodstock du trappeur de 2004. À ce sujet d'ailleurs, un rappel: *pensez vendre des billets pour le tirage* qui aura lieu lors de cet événement. À noter aussi que l'intérêt pour le cours de piégeage semble à la hausse. Il serait peut-être bon d'en faire la publicité dans votre région. Parlez-en à vos amis; le piégeage est une activité saine pour les populations animales et pour les trappeurs!

**Serge Larivière**  
Directeur Général

## Sommaire

MAJ - Réglementation • Appâtage de l'ours noir . . . 2  
Changement - C.A. . . . . . 2

Commission des forêts . . . . . 3  
Mauvaise nouvelle . . . . . 4

## Mise à jour de l'information réglementaire sur l'appâtage de l'ours noir – piégeage de l'ours, printemps 2004

**L**a magnifique période de l'année qui sonne le début du piégeage de l'ours noir approche à grands pas... Voici donc quelques informations qui pourraient être intéressantes et surtout utiles pour les piégeurs et piégeuses qui comptent se lancer dans le piégeage de l'ours noir ce printemps.

La brochure réglementaire Le piégeage au Québec, Principales règles, 1<sup>er</sup> août 2003 au 31 juillet 2004, que plusieurs piégeurs ont probablement en main, a été conçue par la FAPAQ au cours des mois de mai et juin et imprimée en juillet 2003. Elle ne contient donc pas les changements réglementaires survenus après le 1<sup>er</sup> août 2003. Parmi ces modifications, l'appâtage de l'ours a été retouché et la présentation de cette réglementation a été bonifiée.

Sur le site Internet de la Société de la faune et des parcs, l'information réglementaire sur l'appâtage de l'ours noir pendant la période de piégeage du printemps 2004 a été mise à jour et elle est présentée différemment de ce qui apparaît dans la brochure papier Le piégeage au Québec, Principales règles, 1<sup>er</sup> août 2003 au 31 juillet 2004. Nous vous conseillons donc de prendre connaissance de ces mises à jour pour vous assurer d'être conforme aux règlements lors de la pratique du piégeage de l'ours noir ce printemps. Voici l'adresse Internet qui vous permettra de consulter ces changements: [http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/piégeage/html\\_2003/limite/limite\\_ours.htm](http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/piégeage/html_2003/limite/limite_ours.htm)

Vous pouvez aussi vous adresser à votre FAPAQ ou à votre bureau de protection de la faune régional afin de vous renseigner sur les modifications en regard des modalités d'appâtage de l'ours noir.

Marianne Gagnier, Superviseure / Biologiste



## Les changements de conseils d'administration (CA) régionaux se poursuivent...

2

**A**près les associations régionales de la Gaspésie, du Bas St-Laurent, de Mauricie/Bois-Francs et du Haut-St-Maurice, c'est au tour de l'Estrie et du Saguenay/Lac St-Jean de voir leur conseil d'administration régional respectif remanié.

Le qualificatif principal que l'on pourrait donner à ces deux nouveaux conseils d'administration régionaux est très certainement «changement», puisque plusieurs nouveaux noms apparaissent dans la composition des ces importantes structures régionales que sont les CA. Quelques-uns d'entre eux font d'ailleurs un retour au niveau des ramifications régionales de la FTGQ, notamment messieurs Claude Boutin et Jean-Benoît Gagnon, respectivement président régional de l'Estrie et du Saguenay/ Lac St-Jean.

En Estrie, pour épauler monsieur Boutin, on retrouve monsieur Germain Gagnon, qui agit à titre de vice-président, et monsieur Serge Dion, secrétaire-trésorier; les directeurs élus sont messieurs Gérald Robert et Sylvain Faucher ainsi que madame Louissette Gilbert.

Aux côtés de monsieur Gagnon, pour la région du Saguenay/Lac St-Jean, on retrouve monsieur André Maltais, qui assume les fonctions de vice-président (Saguenay), monsieur Dany Roberge, qui agira à titre de vice-président (Lac St-Jean), monsieur Denis Roberge, le nouveau trésorier, et monsieur Alphonse Plourde, le nouveau secrétaire. Les directeurs au sein de ce CA régional sont: messieurs André Lavoie, Mathieu Plourde, Pierre Girard, Jérôme Thibeault et Michel St-Hilaire. Ce dernier se chargera aussi des dossiers «éducation» de la région.

*Félicitations à tous!*

En passant, un gros merci à tous les bénévoles, présents et passés, qui donnent de leur temps et qui s'impliquent pour faire avancer la cause des trappeurs québécois!

**Marianne Gagnier**  
Superviseure  
Biologiste FTGQ

## Commission des forêts

**L**a Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise a commencé ses travaux. Actuellement, elle effectue des tournées de consultations régionales, sous forme d'audiences publiques et d'ateliers de discussion, et elle reçoit des documents de propositions (mémoires) venant de parties intéressées (individus, groupes et organismes). Cette Commission scientifique, technique, publique et indépendante a pour mandat général de dresser l'état de la situation en ce qui concerne la gestion des forêts publiques du Québec et de recommander des améliorations qui permettront de bonifier le régime forestier, dans une perspective de développement durable.

### CALENDRIER DES CONSULTATIONS RÉGIONALES

RÉGIONS	VILLES	DATES
Mauricie	Shawinigan	Du 15 avril au 16 avril
Bas-Saint-Laurent	Rimouski	Du 20 avril au 21 avril
Abitibi-Témiscamingue	Guérin	Du 27 avril au 28 avril
Abitibi-Témiscamingue	Amos	Du 29 avril au 30 avril
Outaouais	Gatineau	Du 4 mai au 5 mai
Laurentides	Mont-Laurier	Du 6 mai au 7 mai
Capitale-Nationale	Québec	Du 11 mai au 12 mai
Chaudière-Appalaches	Lac-Etchemin	Du 20 mai au 21 mai
Saguenay/Lac-Saint-Jean	Saint-Félicien	Du 25 mai au 27 mai
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	Maria	Du 1 <sup>er</sup> juin au 2 juin
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	Sainte-Anne-des-Monts	Le 3 juin
Lanaudière	Saint-Jean-de-Matha	Du 8 juin au 9 juin
Montréal/Estrie et Centre-d...	Orford	Du 10 juin au 11 juin
Côte-Nord	Baie-Comeau	Du 15 juin au 16 juin
Nord-du-Québec	Chibougamau	Du 17 juin au 18 juin

**Note:** Les consultations pour les organismes d'envergure provinciale ou multirégionale auront lieu à Québec et à Montréal entre la mi-août et le début de septembre. Une consultation publique spécifique pour les Premières Nations est prévue à la fin août. Les modalités de ces rencontres seront affichées dès que disponibles. Dernière mise à jour le 27 avril 2004.

Lors du dernier conseil d'administration de notre fédération, il a été décidé que la FTGQ participerait aux travaux de la Commission et qu'elle parlerait au nom de l'ensemble des associations régionales. La FTGQ s'est donc inscrite aux rencontres de niveau provincial, qui se dérouleront cet été, afin de démontrer l'importance du rôle des piégeurs dans la gestion des ressources fauniques des forêts publiques du Québec. Il est aussi possible de participer aux rencontres qui auront lieu dans votre région, car dans son plan d'action, la Commission s'est donnée comme objectif de susciter le dialogue et d'être ouverte aux préoccupations et surtout aux propositions et aux solutions qui seront soumises par tous ceux et celles qui participeront aux consultations publiques. Pour participer aux consultations régionales et pour faciliter la logistique entourant chaque rencontre, les participants sont invités à s'inscrire à l'avance. Pour ce faire, il suffit de communiquer avec la Commission, par courriel, par téléphone

ou par télécopieur, et de fournir les informations suivantes: nom, organisme, coordonnées pour vous joindre et ville où vous désirez participer.

**info@commission-foret.qc.ca**  
Tél.: (418) 644.1902  
ou 1 866 319.7257 (sans frais)  
Téléc.: (418) 644.3049

Pour de plus amples informations sur cette Commission, visitez leur site au [www.commission-foret.qc.ca](http://www.commission-foret.qc.ca). Pour toute question ou commentaire concernant la participation de la FTGQ à ces travaux, n'hésitez pas à entrer en contact avec moi, Philippe Tambourgi, au bureau de la FTGQ.

**Philippe Tambourgi**, Biologiste

# Oyé!

Afin d'assurer la transmission de l'information diffusée dans le FTGQ Express, nous sommes heureux de vous offrir la livraison de ce bulletin par courrier électronique.

Pour recevoir votre FTGQ Express, à tous les mois, nous vous demandons de nous fournir votre adresse électronique à [ftgq@ftgq.qc.ca](mailto:ftgq@ftgq.qc.ca).



**L'**avenir du programme canadien de recherche sur les pièges, qui joue un rôle primordial dans le respect de l'Accord sur les Normes internationales de piégeage sans cruauté (ANIPSC), est grandement menacé suite à l'annonce d'Environnement Canada de cesser le financement de celui-ci.

## Le gouvernement fédéral cesse le financement du programme de recherche sur les pièges

En effet, il s'agit d'une nouvelle choc pour tous les gens de l'industrie de la fourrure puisque depuis sa création, en 1983, le programme de recherche et de développement des pièges de l'Institut de la fourrure du Canada (IFC) était financé par le Service canadien de la faune (SCF) d'Environnement Canada. Cette décision est d'autant plus alarmante que ce programme assure la mise sur pied adéquate de l'ANIPSC, d'ici 2007, et l'application de celui-ci lors de son entrée en vigueur officielle prévue pour l'automne 2007.

Les associations de piégeurs, les gens impliqués dans le commerce de la fourrure au Canada, les juridictions provinciales et territoriales en matière de gestion de la faune et du piégeage ainsi que le gouvernement fédéral ont travaillé très fort pour négocier l'ANIPSC, protégeant ainsi l'accès à la fourrure canadienne à l'important marché de l'Union européenne. Beaucoup de temps, d'argent et d'énergie ont aussi été investis dans l'implantation et la mise en œuvre de cet Accord au Canada. Les piégeurs ont eux aussi prouvé leur implication, en collaborant à la recherche sur les pièges, et ils ont démontré leur adhésion à l'ANIPSC, en achetant et en utilisant de plus en plus de pièges certifiés, le tout, en vue de la mise en branle de l'Accord prévue pour 2007. Tous ces efforts concertés ont permis à l'industrie de la fourrure d'être mieux perçue dans le monde de la mode et à l'activité de prélèvement s'y rattachant, surtout, d'être peu à peu acceptée du grand public.

Plusieurs mois avant la date fatidique de la cessation de l'aide financière, l'IFC a tenté, en vain, de faire comprendre au

gouvernement du Canada que son implication financière est primordiale pour que, en 2007, le Canada soit en mesure de répondre aux normes de l'Accord signé quelques années plus tôt. Bien que le gouvernement fédéral ait été signataire de l'accord, il soutient maintenant qu'il n'a aucune responsabilité dans la mise en œuvre de l'ANIPSC. C'est au cours d'une réunion de l'IFC et du SCF d'Environnement Canada, en mars dernier, qu'il a été mentionné qu'il n'existait aucune volonté politique de poursuivre le financement du programme de recherche sur les pièges.

C'est dans le but de faire changer cette affirmation et de forcer les élus fédéraux et provinciaux à démontrer une réelle volonté politique de soutien financier au programme de recherche sur les pièges, que l'IFC a demandé à tous les organismes provinciaux de trappeurs d'envoyer une lettre à leur ministre provincial responsable du piégeage. Le contenu de cette lettre a pour but de lui exprimer nos inquiétudes face à la décision du gouvernement fédéral et de lui demander d'exercer des pressions auprès du

ministre David Anderson (ministère de l'Environnement du Canada), afin que ce dernier révise la position de son département et décide de maintenir son appui au programme canadien de recherche sur les pièges. La FTGQ enverra cette lettre sous peu. Elle incite également toutes les associations régionales de trappeurs de même que tous les piégeurs du Québec à faire de même et à envoyer une lettre à leur député pour lui faire part de leurs inquiétudes et l'informer des répercussions que peut avoir la décision d'Environnement Canada sur les piégeurs et leurs familles.

Pour ceux qui désirent appuyer la cause et emboîter le pas, la FTGQ possède un exemple de lettre à envoyer à votre député; il nous fera plaisir de vous la fournir. Pour ce faire, communiquez avec nous au **(418) 872-7644** ou à [marianne.gagnier@ftgq.qc.ca](mailto:marianne.gagnier@ftgq.qc.ca).

Nous comptons sur votre appui et votre participation!

**Marianne Gagnier**  
Superviseure / Biologiste FTGQ

4

## Le FTGQ Express

Le FTGQ Express est un mensuel publié 10 fois par année. Sa parution est le 1er du mois. Faites parvenir vos communiqués ou vos annonces spéciales au responsable par télécopieur ou par courriel avant le 15 de chaque mois. Nous nous réservons le droit de limiter le texte.

Texte: Marianne Gagnier • Serge Larivière • Philippe Tambourgi ••• Graphisme: Isabelle Simard • Correction: Christiane Paré •••